

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 25 janvier 2017**

PROCES VERBAL

L'Assemblée Générale Ordinaire des adhérents de l'Association GYMNASIQUE BRYARDE s'est réunie le mercredi vingt cinq janvier deux mille dix-sept, à dix neuf heures trente minutes, en la salle René Decroix au 72, rue de la République à Bry-sur-Marne, sur convocation adressée à l'ensemble des adhérents par messagerie électronique ou par courrier.

Il a été établi une feuille de présence, certifiée conforme par la Présidente de séance, émargée par chaque adhérent entrant en séance, qui fait ressortir que 73 adhérents sont présents ou représentés.

Sont déposés sur le Bureau de l'Assemblée et mis à la disposition des participants :

- les statuts de l'Association,
- un exemplaire de la convocation, stipulant l'ordre du jour,
- les pouvoirs envoyés par les adhérents absents et souhaitant être représentés,
- la feuille de présence, dûment émargée par les adhérents présents et par ceux possédant des pouvoirs.

Avant d'ouvrir la séance, la Présidente donne la parole à Jean-Pierre ANTONIO, Adjoint au Maire, Délégué aux Sports et Développement Durable, invité à exposer la position de la Mairie de Bry concernant les créneaux du lundi au Gymnase Clémenceau pour la rentrée 2017-2018.

A l'issue de sa présentation et après des échanges avec les adhérents, il est convenu qu'un rendez-vous en Mairie sera programmé avec le club du Volley pour trouver une solution convenable à tous.

La Présidente remercie Jean-Pierre ANTONIO pour son intervention et invite maintenant l'assistance à commencer l'assemblée.

L'assemblée est donc présidée par Béatrice ERULIN en qualité de Présidente de l'Association et assistée d'une secrétaire de séance, Fabienne XERRI en qualité de Secrétaire.

L'Assemblée Générale étant ainsi régulièrement constituée, la Présidente ouvre la séance en rappelant les divers points mis à l'ordre du jour :

1. Rapport d'activité 2015/2016
2. Résultats financiers 2015/2016 - Quitus
3. Affectation du résultat
4. Prévisions 2016/2017
5. Nomination de nouveaux membres au sein du Conseil d'administration
6. Renouvellement du Conseil d'administration
7. Ratification du transfert du Siège social
8. Questions diverses

Après avoir remercié les adhérents présents à l'Assemblée générale, la Présidente procède à la lecture du rapport d'activité 2015/2016. La Présidente informe notamment l'assemblée de la démission de Claudine SIERRA et de Marie-Louise GERARD de leur poste d'administrateur. Il est précisé que le conseil d'administration a la possibilité, selon les Statuts en vigueur, de compter 8 administrateurs au plus. En cet instant, il en compte 5 en exercice.

A ce jour, la Présidente indique qu'elle a, d'ores et déjà, reçu une candidature écrite et demande si un autre adhérent souhaite participer à l'activité de l'association. Personne ne se proposant, il est donc décidé de rester à 6 administrateurs.

Pour répondre, ensuite à l'exigence des Statuts quant au renouvellement du mandat des administrateurs, il est procédé à un tirage au sort parmi les membres nommés en 2015.

La Présidente informe également l'Assemblée qu'un article relatif à notre Association est paru dans la Vie à Bry du mois de janvier 2017. Cet article était destiné à faire connaître notre Association et nous permettre d'obtenir de nouvelles adhésions. Or, à ce jour, nous n'avons reçu que cinq demandes de personnes intéressées par des cours dans la journée. En fonction des résultats du questionnaire qui a été remis à l'ensemble des adhérents, il sera peut-être envisagé de créer un créneau supplémentaire le mardi de 17 h à 18 h.

Par ailleurs, Benjamin, notre professeur, suggère qu'il serait peut-être judicieux de changer le nom de notre Association. Nous allons donc prochainement solliciter nos adhérents pour trouver un nouveau nom.

Puis, la Présidente donne la parole à la Trésorière Adjointe de l'Association, Sylvie RIZZA, pour la présentation des résultats financiers de l'exercice écoulé et des prévisions pour l'exercice 2016/2017.

Il est porté à la connaissance des adhérents que le résultat de l'exercice 2015/2016 est déficitaire et que cumulé aux résultats des années antérieures, le compte de résultat est légèrement positif.

Compte tenu de l'analyse financière de l'exercice 2015-2016 et du prévisionnel qui font apparaître des résultats négatifs, la parole est donnée aux adhérents pour apporter une solution. Après un échange de propositions intéressantes, il est convenu de rajouter une résolution proposant l'augmentation des cotisations pour le groupe bénéficiant des 2 heures de cours pour la rentrée 2017/2018.

Ces lectures effectuées et après avoir apporté les précisions et les réponses aux questions posées, la Présidente fait procéder au vote des résolutions. Lecture est faite par Fabienne XERRI (secrétaire) :

Première résolution

Après lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité de l'Association pour l'exercice 2015/2016.

Une personne vote Contre.
Cette résolution est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir examiné les données financières 2015/2016, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Bureau, et approuve dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties, les comptes de l'Association arrêtés au 31 août 2016.

Une personne vote Contre.
Cette résolution est adoptée à la majorité.

Troisième résolution

Le résultat de l'exercice 2015/2016 fait apparaître un déficit de 2.612,97 €. L'assemblée décide d'affecter en totalité cette somme au compte « Report à nouveau », qui cumulée aux résultats des exercices antérieurs, s'élèvera à 613,57 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

La Présidente précise, qu'à ce jour, l'Association compte 144 adhérents. Les ressources ainsi engendrées (adhésions + cotisations) s'élèvent à 24.070 euros et composent la totalité du budget prévisionnel pour l'exercice 2016/2017.

Ainsi que décidé par l'Assemblée Générale du 27 janvier 2016, il est rappelé que pour l'exercice 2016/2017 les adhérents ont versé la somme de :

- 30 euros au titre de l'adhésion annuelle à l'Association ;
- 160 euros, si habitant la commune de Bry-sur-Marne ;
- 180 euros, si non habitant de la commune de Bry.

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel de l'exercice 2016/2017 pour un montant total de 24.130 euros. L'Assemblée donne son accord pour que ce budget soit engagé dans son détail et dans sa totalité.

Une personne s'abstient.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Marie-Louise GERARD de son poste d'administrateur à compter du 15 janvier 2017 et propose de nommer en remplacement Anne-Marie SCHNEIDER pour la durée restant à courir de son mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017/2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Claudine SIERRA de son poste d'administrateur à compter du 5 septembre 2016 et propose de ne pas procéder à son remplacement. Le conseil d'administration ne comporterait donc dorénavant que 6 membres comme le permettent les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

Suite au tirage au sort, l'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Chantal CANNESSON. Son mandat, d'une durée de quatre années, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les années 2018/2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

Suite au tirage au sort, l'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Fabienne XERRI. Son mandat, d'une durée de quatre années, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les années 2018/2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 26 novembre 2016 de transférer le siège social de l'Association au 4 rue du 26 Août 1944 à Bry sur Marne (94360).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, propose de fixer, pour la rentrée 2017/2018, à :

- 30 € le montant de l'adhésion annuelle
- 170 € le montant annuel des cotisations pour 2 h de cours pour les adhérents Bryards
- 190 € le montant annuel des cotisations pour 2 h de cours pour les adhérents non-Bryards

Le montant des cotisations pour 1 h de cours reste inchangé.

Une personne vote Contre.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 10 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Il est signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale.

La Présidente

La Secrétaire

Béatrice ERULIN

Fabienne XERRI